

REGLEMENT TIRAGE AU SORT MADAME VACANCES
Déposé à l'étude de Maître ORMEDO, Huissier de Justice
Le compte de Boigne
3, avenue des Ducs de Savoie
73000 CHAMBERY

Article 1: La Société organisatrice

La société EUROGROUP, société anonyme, au capital de 2 100 000€ immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 383 109 873, agissant à son nom et pour le compte de toutes ses filiales, organise un jeu concours en France, sous le nom de sa marque MADAME VACANCES, intitulé «Jeux-Concours – Madame Vacances Birthday »- destiné aux clients directs ayant réservé leurs vacances d'été 2012 (la saison d'été est du 1er mai 2012 au 05 novembre 2012) via la centrale de réservation ou au niveau de l'une des résidences de tourisme gérées par Madame vacances ou sur les sites madamevacances.com et madamevacances.co.uk .

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Article 2: Date et participation

Le jeu concours débutera le 15 septembre 2011 et se clôturera le 31 octobre 2011 à 12h. Les participants devront être des personnes physiques, majeures selon la loi française à la date du lancement du concours ou avec accord des responsables pour les mineurs, domiciliés en France ou à l'étranger. Il est aussi ouvert au personnel de la société organisatrice ainsi qu'à leur famille uniquement dans le cadre de réservation hors tarifs préférentiels.

Article 3: Déroulement du jeu

Le participant doit avoir réservé par téléphone au 04 79 65 07 65 auprès de la centrale de réservation de Madame vacances ou au niveau d'une résidence Madame Vacances, ou sur les sites internet www.madamevacances.com et www.madamevacances.co.uk, un séjour pour les vacances d'été 2012 (la saison d'été est du 1er mai 2012 au 05 novembre 2012) .

Chaque participant recevra un coffret-surprise.

Article 4: Conditions générales de participation

Pour participer à ce jeu concours avec obligation d'achat, le client final doit impérativement avoir acheté, à compter du 15 septembre 2011 et jusqu'au 31 octobre 2011 à 12h00, un séjour pour les vacances d'été 2012 (la saison d'été est du 1er mai 2012 au 05 novembre 2012).

En réservant son séjour pour la période indiquée ci-dessus, le client est automatiquement inscrit et participera au « Jeux-Concours – Madame Vacances Birthday ».

Dès lors, les informations et coordonnées (Prénom, nom et adresse postale et e-mail) fournies par le client au moment de sa réservation doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

La participation au jeu concours est limitée à une participation par client final (même nom, même adresse).

Dans le cas où un client final effectue plusieurs participations, il ne sera tenu compte que la première participation.

Article 5: Désignation du gagnant

Il y aura un tirage au sort parmi tous les clients ayant réservé dans les conditions décrites ci-dessus. Le tirage au sort s'effectuera en date du 07 novembre 2011 à 17h00 à l'étude de l'huissier .

Le numéro de réservation attribuée par Madame Vacances et les coordonnées (Prénom, nom et adresse postale et e-mail) fournies par le client au moment de sa réservation, seront utilisés pour le tirage au sort afin de désigner les gagnants.

Article 6: Les Lots mise en jeu

Ce jeu est doté des 3 prix suivants :

1) Le premier client tiré gagnera un véhicule Mini One, modèle 2011, HATCH, 75 ch, SR11, finition pack SALT (d'une valeur de 15 790 € TTC) . Le choix des options a déjà été effectué par l'organisateur. L'assurance, l'essence et tous les autres frais accessoires sont à la charge du gagnant.

2) Les 5 autres suivants gagneront chacun un Apple iPad 2 noir 9,7" LED 16 Go (d'une valeur de 489 € TTC) sans abonnement internet

3) Les 50 autres tirés gagneront chacun un ipod shuffle ® bleu, 2 Go (d'une valeur de 59 € TTC)

Un coffret surprise sera offert à tous les participants au jeu concours .

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Ces lots ne peuvent être échangés ni contre un autre lot ni contre tout autre bien ou service. En aucun cas, le lot gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces. Toutefois, la Société Organisatrice pourra remplacer l'un (ou plusieurs) des prix annoncés par un autre (ou d'autres) prix si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Il n'est pas possible pour un même participant de bénéficier de plus d'un lot.

Article 7: Remises des lots

Le gagnant sera personnellement informé par mail des résultats par la société organisatrice sous 72 h.

Le gagnant devra alors prendre contact avec la société organisatrice dans les 8 jours suivants l'annonce du résultat par mail ou par téléphone au 04 79 65 07 65. Le gagnant de la voiture devra venir la récupérer à Chambéry, Savoie (73000).

Articles 8 : Responsabilités et cas de force majeure

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de la collecte d'informations. En outre sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par la voie postale ou la voie électronique.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle et logicielle de quelque nature occasionnée sur le système du participant à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

Article 9 : Remboursement des frais

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion, par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 10: Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site madamevacances.com et madamevacances.co.uk

Article 11: Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Les participants sont donc soumis à la loi française applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

Articles 12: Informatique et liberté

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de la société organisatrice.